

**Décision n° 2020-63 du 03 août 2020
donnant délégation de signature
de la directrice de la direction territoriale Méditerranée
en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités,
à des agents placés sous son autorité**

La directrice de la direction territoriale Méditerranée du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2018-286 du 3 juillet 2018 donnant délégation de pouvoir en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 1 pour signer :

- toute décision concernant le management et le fonctionnement internes de la direction et l'organisation des activités portées par celle-ci ;
- tous actes relatifs aux déplacements professionnels.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 2, pour signer tous actes relatifs aux déplacements professionnels.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2020-12 du 20 février 2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Aix-en-Provence, le 03 août 2020

La directrice

Gaëlle Berthaud

Annexe 1

- Monsieur Mathieu Créau, directeur adjoint ;
- Madame Viviane Aman, secrétaire générale.

Annexe 2

- Monsieur Pascal Vivier, chef du département Aménagement des Territoires et chef du département Risques, Eau et Construction par intérim pour le service bâtiment et constructions durables ;
- Madame Frédérique Reffet, adjointe au chef du département Aménagement des Territoires ;
- Monsieur Jean-Christophe Carlès adjoint au chef du département Conception et exploitation durables des infrastructures ;
- Madame Chrystelle Jeanpetit, chef du département Conception et exploitation durables des infrastructures ;
- Madame Marine Millot, adjointe au chef du département Conception et exploitation durables des infrastructures ;
- Monsieur Patrice Maurin préfigurateur du département Risques naturels ;
- Monsieur Didier Jan, chef du laboratoire d'Aix-en-Provence ;
- Madame Annick Tékalian, adjointe au chef du laboratoire d'Aix-en-Provence ;
- Monsieur Sébastien Wasner, adjoint au chef du laboratoire d'Aix-en-Provence ;
- Monsieur Raymond Bourg, chef de l'Agence de Sophia Antipolis ;
- Monsieur Manuel Martinez, chef de l'Agence de Montpellier.